

PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 1

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

Prendre une photo de la construction.

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 12 Avenue des écoliers – Ecole privée Saint Sauveur
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1		<u>X</u>
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Ce bâtiment est un élément de l'école privée Saint Sauveur et présente un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune ; ce qui justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La pierre apparente
- La présence de détails architecturaux notamment la fenêtre en ½ cercle et la symétrie de la façade sud est renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 2

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : Rue Albert de Serrant – Résidence Les Marronniers
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>
Ancienne école publique des filles reconvertie en logements sociaux	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Cette ancienne école communale de fille est un ensemble architectural présentant un intérêt patrimonial et s'inscrit dans l'histoire de la commune. Sa situation au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie des façades renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 3

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 5 Place de l'abbé Corbillé (ancien restaurant)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)		X
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	X	
Ancien restaurant	X	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation est un ancien restaurant qui s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain présentant un intérêt patrimonial. et qui s'inscrit dans l'histoire de la commune Sa situation sur la place du centre bourg justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux et la symétrie de la façade renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 4

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 7 Place de l'abbé Corbillé
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain présentant un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune. Sa situation sur la place du centre bourg justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment l'utilisation de la pierre de tuffeau, les encadrements de fenêtres, la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 5

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 2 rue Eugène Couëtoux du Tertre
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)		<u>X</u>
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (Toiture, gouttières, symétrie de la façade) renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC - OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 6

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 6 rue de Bardoux
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	X	
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Petite maison ancienne de caractère qui présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrements des fenêtres et forme de la toiture) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE

NB : lorsqu'un linéaire est patrimonial (ex : maisons de bourgs), il est possible de prendre une seule photographie de l'ensemble du linéaire.



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 7

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 9 rue de Bardoux
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise		<u>X</u>
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		
Panneaux photovoltaïque	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade et atypique, forme de la toiture, tuiles,) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



X

**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 8

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 10 rue de Bardoux
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)		<u>X</u>
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Maison ancienne de caractère qui présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Utilisation de la pierre locale
- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrements des fenêtres) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC - OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 9

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 23 rue de Bardoux
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Petite maison ancienne de caractère qui présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Pierre locale apparente
- La présence de détails architecturaux soignés (encadrements des fenêtres et fenêtre en chien assis) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC - OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 10

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 1 rue de la Gare
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	X	
Enduit de teinte claire		X
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	X	
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		X

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Utilisation de la pierre locale en façade avec bandeau décoratif
- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrement des fenêtres et fenêtre en chien assis) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 11

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 3 rue de la Gare
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants		
Toiture ardoise		
Lucarnes, fenêtres de toits		
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrement des fenêtres, frise sous la gouttière atypique) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 12

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 1 rue des Etangs (Boulangerie fermée en 2025)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation est une ancienne boulangerie qui s'inscrit dans un ensemble architectural urbain présentant un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune Sa situation sur la place du centre bourg justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux (la symétrie de la façade, la forme des fenêtres à l'étage, la corniche) renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



(Photo prise avant le démontage de la façade bois)

**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 13

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 7 Rue Jean Baptiste Olivier (Résidence Les Marronniers)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Ce grand bâtiment ancien rénové à usage de logements sociaux présente un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune. Sa situation à proximité de la place du centre bourg au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment l'utilisation de la pierre de tuffeau, les encadrements de fenêtres, la symétrie de la façade et les fenêtres en chien assis qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 14

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 2 rue Jean Baptiste Olivier (Pharmacie)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	
Pharmacie en activité	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Jean Baptiste Olivier près de la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres à l'étage renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 15

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître.

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 8 rue Jean Baptiste Olivier
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Jean Lemée près de la place du centre bourg au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 16

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 10 rue Jean Baptiste Olivier
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Jean Baptiste Olivier près de la place du centre bourg au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 17

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 10 rue Jean Baptiste Olivier (attenant à l'habitation)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>
Bâtiments attenants à une habitation principale	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Le bâtiment s'inscrit dans un ensemble architectural présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Jean Baptiste Olivier près de la place du centre bourg au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 18

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 4 -6 rue Jean Lemée
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	
Activités économiques en cours	<u>X</u>	

3. TEXTE justificatif

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation face à la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres de l'étage et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 19

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : Rue Jean Lemée (Café Le Bouvronnais)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	
Café bar en activité	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Jean Lemée face à la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La façade en pierre avec insert gravé
- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements des ouvrants et la fenêtre de toit en chien assis renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



X

**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 20

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 10 rue Jean Lemée (ancien crédit agricole)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits		X
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	X	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation face à la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtre et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 21

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 7 rue Jean Louis Maillard
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre	<u>X</u>	
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Grande maison ancienne de caractère qui présente un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrements des fenêtres et forme de la toiture) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 22

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 14 rue Jean Louis Maillard
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FAÇADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries	<u>X</u>	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé	<u>X</u>	
Piliers en pierre	<u>X</u>	
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Grande maison bourgeoise de caractère à l'architecture unique dans la commune qui présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Pierre apparente, utilisation du fer forgé.
- La présence de multiples détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrements des fenêtres, forme de la toiture, etc.) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 23

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 4 rue Jean Louis Maillard
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Maison ancienne de caractère qui présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Utilisation de la pierre locale
- La présence de détails architecturaux conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 24

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 22- 24 rue Jean louis Maillard
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrement des fenêtres, frise sous la gouttière) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 25

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 26 rue Jean louis Maillard
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		X
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière	X	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		X

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux (symétrie de la façade, encadrement des fenêtres, frise sous la gouttière) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 26

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 6 rue louis Guihot (commerce)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	
Commerce en activité	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- L'utilisation du tuffeau, pierre locale emblématique, participant à l'identité du lieu ;
- La présence de détails architecturaux soignés (corniches, niches, encadrements), symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 27

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 1 rue Louis Guihot (ancien restaurant)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	XX	
Lucarnes, fenêtres de toits		
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	X	
Balcons en fer forgé / ferronneries	X	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	X	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation est un ancien restaurant qui s'inscrit dans un ensemble architectural urbain présentant un intérêt patrimonial. Sa situation en face de la place du centre bourg justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Utilisation de la pierre de tuffeau
- La présence de détails architecturaux (la symétrie de la façade, l'encadrement des fenêtres et la fenêtre en chien assis, la corniche) renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 28

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 10 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 29

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 17-17ter rue Louis Guihot (logements pour activités économiques)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 30

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 19 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries	<u>X</u>	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



X

PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 31

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 21 rue Louis Guihot (Maison France Service)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés notamment au niveau du 1^{er} étage:

- Pierres apparentes et utilisation du tuffeau, pierre locale emblématique, participant à l'identité du lieu ;
- La présence de détails architecturaux soignés (corniches, niches, encadrements) qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 32

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 26 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		X
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	X	
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE justificatif

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- L'utilisation du tuffeau, pierre locale emblématique, participant à l'identité du lieu ;
- La présence de détails architecturaux soignés (corniches, niches, encadrements), symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 33

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 29 rue Louis Guihot (ancien Crédit Lyonnais)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	<u>X</u>	

3. TEXTE justificatif

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Pierres apparentes et symétrie de la façade
- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC - OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 34

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 43 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. Texte justificatif

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 35

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 45 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 36

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 47 rue Louis Guihot
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade		X
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		X
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	X	
Balcons en fer forgé / ferronneries	X	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation est un élément d'une ancienne menuiserie qui s'inscrit dans un ensemble architectural urbain présentant un intérêt patrimonial et s'inscrit dans l'histoire de la commune. Sa situation rue Louis Guihot, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*).

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux (la symétrie de la façade atypique, la forme de la toiture, l'encadrement des fenêtres)
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 37

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 6 rue Saint André
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- L'utilisation du tuffeau, pierre locale emblématique, participant à l'identité du lieu ;
- La présence de détails architecturaux soignés (frise sous la gouttière, symétrie de la façade) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 38

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître.

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 1 rue Saint André
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade		X
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries	X	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Cette habitation ancienne présente un intérêt patrimonial. Sa situation à proximité de la place du centre bourg au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment l'utilisation de la pierre de tuffeau, les encadrements de fenêtres, la symétrie de la façade et la fenêtre en chien assis qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 39

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître .

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 4 rue Saint André
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits		X
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	X	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

Cet ancien commerce réhabilité en maison d'habitation revêt un intérêt patrimonial qui s'inscrit dans l'histoire de la commune et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, corniche en pierre) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 40

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 9 rue Saint André
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	X	
Enduit de teinte claire		X
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade		X
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits	X	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- Utilisation de la pierre locale en façade,
- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, forme de la toiture) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 41

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 4 rue Saint Julien
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, encadrement de fenêtre et corniche en pierre de tuffeau) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC – OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 42

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 9 rue Saint Julien- (Logis « les mimosas »)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise		<u>X</u>
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries	<u>X</u>	
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>
Gîte en activité	<u>X</u>	

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade et atypique, forme de la toiture, tuiles,) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

3. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 43

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 11 rue Saint Julien
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres	<u>X</u>	
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation ancienne présente un intérêt patrimonial et justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux soignés (symétrie de la façade, forme de la toiture) conservés dans leur état d'origine renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 44

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

Prendre une photo de la construction.

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 5 rue Saint Julien (projet de rénovation en cours)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation face à la place du centre bourg et de l'église, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres, la corniche en pierre sous et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ; la gouttière
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC - OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 45

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 1 rue Waldeck Rousseau (ancien café l'Escale)
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		X
Enduit de teinte claire	X	
Symétrie de la façade	X	
Mitoyenneté de la façade	X	
R+1	X	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	X	
Toiture ardoise	X	
Lucarnes, fenêtres de toits		X
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	X	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		X
Balcons en fer forgé / ferronneries		X
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	X	
Frise sous la gouttière		X
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		X
Piliers en pierre		X
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne	X	

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation est un ancien café qui s'inscrit dans un ensemble architectural urbain présentant un intérêt patrimonial et s'inscrit dans l'histoire de la commune. Sa situation face à la place du centre bourg justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux (la symétrie de la façade, l'encadrement des fenêtres, la corniche) renforce le caractère singulier de l'habitation ;
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 46

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 6-rue Waldeck Rousseau
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade		<u>X</u>
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre	<u>X</u>	
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation à proximité de la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres, la corniche sous la gouttière et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



**PLUI PBC – OAP
PATRIMOINE**

Grille d'identification pour :

- **le patrimoine public ou anciennement public**
- **les maisons de bourg**
- **les maisons bourgeoises et de maître**

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 47

COMMUNE (cocher la case) : BLAIN
 BOUVRON
 LA CHEVALLERAI
 LE GAVRE

TYPLOGIE (cocher la case) : patrimoine public ou anciennement public
 maisons de bourg
 maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 8-10 rue Waldeck Rousseau
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente	<u>X</u>	
Enduit de teinte claire		<u>X</u>
Symétrie de la façade		<u>X</u>
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits		<u>X</u>
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches	<u>X</u>	
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière		<u>X</u>
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		<u>X</u>

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation à proximité de la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres, la corniche sous la gouttière et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE



PLUI PBC - OAP PATRIMOINE

Grille d'identification pour :

- le patrimoine public ou anciennement public
- les maisons de bourg
- les maisons bourgeoises et de maître

1. PREAMBULE

NUMERO DE FICHE (à reporter sur la carte) : 48

COMMUNE (cocher la case) :

BLAIN

BOUVRON

LA CHEVALLERAI

LE GAVRE

TYPOLOGIE (cocher la case) :

patrimoine public ou anciennement public

maisons de bourg

maisons bourgeoises et de maître

2. GRILLE D'ANALYSE

Adresse du bâtiment : 9 rue Waldeck Rousseau
Référence cadastrale du bâtiment :
Zonage futur : Ua

	OUI	NON
FACADES		
Pierre apparente		<u>X</u>
Enduit de teinte claire	<u>X</u>	
Symétrie de la façade	<u>X</u>	
Mitoyenneté de la façade	<u>X</u>	
R+1	<u>X</u>	
TOITURE		
Deux versants / quatre versants	<u>X</u>	
Toiture ardoise	<u>X</u>	
Lucarnes, fenêtres de toits	<u>X</u>	
DÉTAILS ARCHITECTURAUX		
Corniches		<u>X</u>
Fronton au-dessus de la porte ou des fenêtres		<u>X</u>
Balcons en fer forgé / ferronneries		<u>X</u>
Encadrement des fenêtres (en brique notamment)	<u>X</u>	
Frise sous la gouttière	<u>X</u>	
CLÔTURE		
Portail en fer forgé		<u>X</u>
Piliers en pierre		<u>X</u>
AUTRE(S)		
Devanture de boutique ancienne		

3. TEXTE JUSTIFICATIF

L'habitation s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent, présentant un intérêt patrimonial. Sa situation à proximité de la place du centre bourg, au sein d'un tissu bâti ancien, justifie une attention particulière à toute modification, notamment de son esthétique architecturale (*)

Plusieurs éléments remarquables ont été identifiés :

- La présence de détails architecturaux notamment les encadrements de fenêtres, la frise sous la gouttière et la symétrie de la façade qui renforcent le caractère singulier de l'habitation ;
- Le fait que les constructions du secteur sont, pour l'essentiel, conservées dans leur état d'origine, ce qui confère au quartier une cohérence architecturale et patrimoniale.
- La modification du bâtiment, même ponctuelle, peut avoir un impact sensible sur l'équilibre architectural et l'unité visuelle de l'ensemble.

Aussi, toute modification notable de l'esthétique ou de l'aspect extérieur devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'architecte-conseil de la commune et/ou la commission urbanisme. Cet échange constitue une étape obligatoire lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, afin d'évaluer la compatibilité du projet avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et l'harmonie de son environnement urbain.

() L'esthétique d'un bâtiment est l'un des principaux aspects pris en compte en architecture. L'attrait d'un bâtiment englobe les effets combinés de sa forme, de sa taille, de sa texture, de sa couleur, de son équilibre, de son unité, de son mouvement, de son accentuation, de son contraste, de sa symétrie, de ses proportions, de son espace, de son alignement, de ses motifs, de sa décoration, de sa culture et de son contexte.*

4. PHOTOGRAPHIE

